

24ème PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant à l'égalité entre les femmes et les hommes

Présentée par les élèves de la classe de CM1-CM2

Lycée Français d'Irlande

Enseignante : Valérie MOLETTE

Février 2020

EXPOSE DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes fait encore débat de nos jours et la lutte pour l'application de cette loi reste d'actualité au sein de nos écoles.

Au quotidien nos enfants sont capables d'évoquer des situations montrant que ce principe n'est malheureusement pas toujours appliqué.

Certains stéréotypes, véhiculés par les enfants eux-mêmes, alliant attitudes et réflexions concernent les aptitudes sportives, l'expression des émotions et les tenues vestimentaires notamment. Certains garçons montrent même des positions assez radicales en validant les systèmes historiques qui excluent les femmes de la vie politique française.

Certains sont frileux à l'idée qu'une place équitable puisse être donnée aux femmes aujourd'hui. « Le masculin l'emporte sur le féminin » raisonne encore.

Les débats menés en classe et les situations concrètes sur lesquelles nous nous appuyons montrent au combien le monde éducatif formate les plus jeunes dans leur mode de pensées.

Pour que nos enfants puissent vivre aujourd'hui et demain dans un monde où la loi s'applique à tout individu :

Article 1 :

Un enseignement à l'égalité fille-garçon s'inscrit dans chaque projet d'école et d'établissement.

Article 2 :

Les sports collectifs jusqu'à 12 ans se pratiquent en équipes mixtes.

Article 3 :

Tout enfant, jusqu'à 12 ans et ce quel que soit son sexe, peut se présenter et être qualifié à la participation de tournois sportifs, en équipe ou en individuel.

Article 4 :

En grammaire, concernant l'accord du participe passé, la règle de proximité ainsi qu'un « accord mixte » sont appliqués au regard des situations syntaxiques.